



FICHE INFORMATION TECHNIQUE PRODUIT COSMETIQUE

DATE DE CREATION : 13/12/2013
DATE DE REVISION : 01/09/2016

NOM DU PRODUIT : LOTION LAVANTE MAINS X1
SOCIETE : EXEOL

Cette fiche d'INFORMATION TECHNIQUE PRODUIT COSMETIQUE est destinée à nos clients ou prestataires de services afin qu'ils puissent avoir une bonne connaissance des précautions utiles à prendre lors de l'utilisation et de la manipulation du produit dans des conditions raisonnablement prévisibles. Les risques relatifs à la sécurité lors du transport et du stockage y sont inclus.
Elle n'a pas vocation à répondre aux questions relatives à l'utilisation finale du produit.
Cette fiche ne dispense en aucun cas de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.
La Directive 1999/45/CE des Préparations Dangereuses (DPD) et le Règlement CE n°1272/2008 dit CLP (Classification Labeling Packaging) ne s'appliquent pas aux produits cosmétiques.
Les produits cosmétiques sont régis par le Règlement CE n°1223/2009 ; conformément à la réglementation un DIP (Dossier Information Produit) a été constitué et le produit a été notifié.

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom: LOTION LAVANTE MAINS X1
Code du produit: F2104

Identification de la société/entreprise :
Raison Sociale: SODEL
Adresse: BP 94184 - Rue René Barthélemy, 14104. LISIEUX. FRANCE.
Téléphone: +33 (0)2 31 31 10 50. Fax : +33 (0)2 31 31 80 60.
info@exeol.eu

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59.
Catégorie de produit : Ce produit est à usage cosmétique rincé.
Utilisation de la substance/préparation : Le produit est destiné au nettoyage quotidien des mains.
Population concernée : Enfants >3 ans à adultes

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Catégorie de produit : Ce produit est à usage cosmétique rincé.
Danger : Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.
Toxicologie : Bonne compatibilité cutanée (Patch test et Open test sous contrôle dermatologique)

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives : Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.
Autres substances apportant un danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : 68891-38-3 SODIUM LAURYL ETHER SULFATE Xi 36/38 2.5 <= x % < 10
Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :
Présence d'allergène identifiés par le règlement (CE) 1229/2009 et ses amendements : Non
Présence de substance à l'état de nanomatériaux : Non
Présence de SVHC à une concentration supérieure à 0,1% : Non

4 - CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect: PRODUIT LIQUIDE GELIFIE
Odeur: FLORAL
Couleur: ROSE NACRE
pH: 7 +/- 0.5
Viscosité à 20°C: 1500 +/- 300
Densité à 20°C: 1.030 +/- 0.01
Hydrosolubilité: Diluable

5 - PRECAUTIONS D'USAGE

Eviter le contact avec les yeux.
Ne pas avaler.
Ne pas utiliser plusieurs produits cosmétiques de façon simultanée et à base de solvants qui seraient susceptibles d'interférer avec entre eux et de faciliter la pénétration cutanée et le passage systémique de certaines substances.

**6 - PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Stocker à l'abri du gel.

8 - STABILITÉ ET DUREE MINIMALE DE VIE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Date de durabilité minimale : 30 mois dans le cadre de conditions normales de stockage

9 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

10 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .